

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté municipal N°2024-04-AR-591 en date du 2/05/2024, concernant l'organisation d'un karaoké géant et grillade extérieure, Place du Maréchal Foch,

VU l'organisation par la Ville de Granville de l'implantation spontanée de groupes dans le centre-ville afin de créer différentes animations dans le cadre de « La Fête de la Musique », le vendredi 21 juin 2024,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de cette manifestation, qu'il importe de prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité en ce qui concerne la circulation et le stationnement des véhicules, assurer la tranquillité publique, la sécurité publique des déplacements piétons dans tout le centre-ville, selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 Dans le cadre de « **La Fête de la Musique** » avec l'implantation spontanée de groupes dans le **centre-ville** afin de créer différentes animations, **le vendredi 21 juin 2024 de 19h00 à 02h00**, la circulation et le stationnement seront modifiés dans les conditions définies ci-après :

ARTICLE 2 **LE STATIONNEMENT sera interdit**, selon la mise en place de la signalisation :
Le vendredi 21 juin 2024 :

❖ **De 18h00 à 08h00 :**

- Rue Clément Desmason
- Cours Jonville (tronçon compris entre la Place du Général de Gaulle et le parking N°1, Cours Jonville).
- Rue Lecampion (tronçon compris entre la Rue Saintonge et le Cours Jonville).
- Rue du Docteur Letourneur (tronçon compris entre la Rue Paul Poirier et la Rue Ernest Lefrant)
- Rue Paul Poirier
- Rue Couraye (tronçon compris entre la Rue Paul Poirier et la Rue du Commandant Yvon)
- Place du Général de Gaulle
- Rue des Juifs

ARTICLE 3 **LA CIRCULATION sera interdite**, selon la mise en place de la signalisation :
Le vendredi 21 juin 2024 :

❖ **A partir de 18h30** (fermeture complète à 19h00) à **08h00** (ouverture par le service de la PU après le nettoyage) :

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

- Rue Clément Desmaison
 - Cours Jonville (tronçon compris entre la Place du Général de Gaulle et le parking N°1, Cours Jonville).
 - Rue Lecampion (tronçon compris entre la Rue Saintonge et le Cours Jonville).
 - Rue du Docteur Letourneur (tronçon compris entre la Rue Paul Poirier et la Rue Ernest Lefrant)
 - Rue Paul Poirier
 - Rue Couraye (tronçon compris entre la Rue Paul Poirier et la Rue du Commandant Yvon)
 - Place du Général de Gaulle
 - Rue des Juifs
- **Signalisation « Rue Barrée » avec certaines barrières fixées au sol :**
 - **Cours Jonville** à l'intersection du Parking N°1.
 - **Rue du Docteur Letourneur** à l'intersection de la rue Ernest Lefrant.
 - **Rue Lecampion** à l'intersection de la Rue Saintonge.
 - **Rue Clément Desmaison** à l'intersection du Boulevard des Amiraux Granvillais.
 - **DEVIATIONS : véhicules circulants :**
 - **Rond-Point de la Gare :**
 - ® Déviation des cars, poids lourds et camping-cars vers Donville par l'Avenue de la Gare
 - **Rue Roger MARIS :**
 - ® Déviation VL vers la rue du Boscq direction le Cours Jonville accès parkings ou vers le Boulevard Dior direction rues des Moulins, Général Patton en direction Donville les Bains et Coutances
 - **Cours Jonville :**
 - ® Par le parking N°1, Cours Jonville vers la rue du Commandant Yvon pour rejoindre la rue Couraye ou Cours Jonville vers le Boulevard d'Hauterserve.
 - **Rue Lecampion :**
 - Déviation DONVILLE et COUTANCES par la Rue Saintonge.
 - Déviation AVRANCHES et VILLEDIEU Par le Boulevard des Amiraux Granvillais

ARTICLE 4 **LA CIRCULATION** s'effectuera en double sens pour les riverains : Rue Ernest Lefrant.

ARTICLE 5 **MARCHANDS AMBULANTS**

- A condition d'être munis d'une autorisation de la Ville, le stationnement des marchands ambulants sera autorisé, uniquement sur les emplacements attribués par l'agent en charge de la perception des droits de place. Une bâche de protection sera étalée sur le trottoir dans l'emprise du point de vente. Faute d'exécution il sera procédé d'office aux nettoyages nécessaires, aux frais du marchand.
- La présente occupation temporaire du domaine public communal entraînera le paiement par l'occupant, les droits et redevances fixés par le conseil municipal.

ARTICLE 6 **SECURITE**

- La vente par des marchands non autorisés, le transport et la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique sont interdits (sauf gobelets recyclables des commerçants sédentaires) et feront l'objet d'une saisie par la police nationale et municipale.
- Il est également demandé aux cafetiers d'utiliser des gobelets recyclables dans le cas où la consommation ne serait pas prise sur place.
- Le transport et l'utilisation d'objets pyrotechniques seront également interdits et feront l'objet d'une saisie par la police nationale et municipale pluricommunale.

ARTICLE 7 La signalisation sera mise et enlevée en place par les Services de la Ville.

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

ARTICLE 8 La Directrice Générale des Services de la Mairie ; le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, Le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 29 MAI 2024

ARRETE N°2024-05-AR-818

DESTINATAIRE	NOMBRE	
Affichage	1	
Police	@	
Pompiers	@	
Police Municipale Pluricommunale	@	
Catherine CHARTRIN	@	
Groupe Presse	@	
Service Communication	@	
Office du Tourisme	@	
Gilles MENARD	@	
Fany GARCION	@	
Jean-Marie WOJYLAC	@	
Nils HEDOUIN	@	
Isabelle ARTUR-MONNERON	@	
Marine LAPIE	@	
Valérie DOLOUE	@	
Françoise MARGUERITE-BARBEITO	@	
Guillaume VALLEE	@	
Cabinet du Maire	@	
Myriam JACOB	@	
Laurent PETITGAS	@	
Pascal DRIEU	@	
Sébastien JARDIN	@	
Mickaël AUVRAY	@	
Sylvain CLEMENT	@	
Services Techniques	@	
Médiathèque : Caroline LEVEQUE	@	
Groupe Réunion Chefs de Service	@	
GTM NEVA Service Mobilités	@	
Jennifer ROBIDEL	@	
GTM Déchetterie	@	
Transport NOMAD	@	
Transport Voyage LEMARE	@	

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

